HONORAIRES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur/repreneur sauf mention contraire.

	ттс	нт	
COMMERCES			
FONDS DE COMMERCE Cession des titres : honoraires calculés sur la valeur du FDC	10 % (avec minimum de 12.000 €)	8,33 % (avec minimum de 10.000 €)	
DROIT AU BAIL (DAB) PAS DE PORTE (PDP)	Valeur la plus haute entre 10 % du montant et 12 % du loyer triennal (avec minimum de 12.000 €)	Valeur la plus haute entre 8,33 % du montant et 10 % du loyer triennal (avec minimum de 10.000 €)	
VENTE MURS COMMERCIAUX	10 % (avec minimum de 12.000 €)	8,33 % (avec minimum de 10.000 €)	
LOCATION SUIVANT BAIL DÉROGATOIRE (PRÉCAIRE < 36 MOIS)	12 % du loyer de la période (avec minimum de 3.600 €)	10 % du loyer de la période (avec minimum de 3.000 €)	
LOCATION BAIL 3/6/9	12 % du loyer triennal (avec minimum de 12.000 €)	10 % du loyer triennal (avec minimum de 10.000 €)	
FONDS DE COMMERCE OU TITRES DE SOCIÉTÉ	10 % (avec minimum 20.000 €)	8,33 % (avec minimum 16.666,67 €)	
IMMOBILIER D'ENTREPRISE : BUREAUX ET LOCAUX D'ACTIVITÉ			
LOCATION	15 % HT du loyer annuel (charge preneur) + 15 % HT du loyer annuel (charge Bailleur) (avec un minimum de 3.000 € HT)		

VENTE	8,4 %	7 %
	(avec minimum de 12.000 €)	(avec minimum de 10.000 €)

Pour toutes les transactions : appartements, maisons.... les tarifs de l'agence sont de 7% TTC à compter de 200.000 euros. En deçà un honoraire forfaitaire de 10.000 euros TTC sera facturé.